

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA 029-10236/21/BM

■ Approbation d'une garantie d'emprunt à la SACP HLM Maison Familiale de Provence pour le financement de l'opération de construction de 15 logements sociaux dénommée Les Pipistrelles de la Durance située 231 Avenue des Alpines à Mallemort - complément à la délibération n° FBPA 017-9623/21/BM du 15 avril 2021

MET 21/19599/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération FBPA 017-9623/21/BM du 15 avril 2021, le Bureau de la Métropole a accordé une garantie d'emprunt à la SACP HLM Maison Familiale de Provence, à hauteur de 55 %, pour un prêt à souscrire auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 2 300 000 euros pour l'opération de construction de 15 logements sociaux dénommée « Les Pipistrelles de la Durance » située 231 Avenue des Alpines à Mallemort.

Cependant, suite à une erreur matérielle, il est nécessaire de délibérer à nouveau afin de compléter d'une part les caractéristiques de l'emprunt conformément à la nouvelle offre de prêt du 7 mai 2021 et, d'autre part, la convention de garantie d'emprunt.

Ainsi, les caractéristiques de l'emprunt doivent-elles intégrer une durée de préfinancement de 24 mois.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;
- La loi n°91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville ;
- La circulaire n°NOR INT/B/06/00041/C du Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 26 avril 2006 ;
- La délibération FAG 015-4064/18/CM du 28 juin 2018 relative à l'approbation du règlement et conditions générales d'octroi des garanties d'emprunts ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FBPA 017-9623/21/BM du 15 avril 2021 approuvant une garantie d'emprunt à la SACP HLM Maison Familiale de Provence pour le financement de l'opération de construction de 15 logements sociaux dénommée « Les Pipistrelles de la Durance » située 231 Avenue des Alpines à Mallemort ;
- La convention de garantie d'emprunt conclue entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SACP HLM Maison Familiale de Provence pour l'opération de construction de 15 logements sociaux dénommé « Les Pipistrelles de la Durance » située 231 Avenue des Alpines à Mallemort ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 4 octobre 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la SACP HLM Maison Familiale de Provence bénéficie d'une garantie d'emprunt accordée pour l'opération de construction de 15 logements sociaux dénommée « Les Pipistrelles de la Durance » située 231 Avenue des Alpines à Mallemort ;
- Que les caractéristiques de l'emprunt permettant le financement de cette opération indiquées à l'article 2 de la délibération FBPA 017-9623/21/BM et à l'article 1 de la convention correspondante sont incomplètes ;
- Qu'il convient dès lors de modifier cette délibération et de conclure un avenant à la convention de garantie d'emprunt.

Délibère

Article 1 :

L'article 2 de la délibération FBPA 017-9623/21/BM susvisée est modifié comme suit :

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

- Montant du PSLA : 2 300 000 euros ;
- Durée : 30 ans précédés d'une période de franchise en capital de 24 mois ;
- Taux d'intérêt : Livret A + marge de 1 % ;
 - o Taux estimé à 1,50 % variable en fonction du taux de rémunération du livret A ;
 - o Valeur actuelle 0,50 % (conditions de l'enveloppe 2020) ;
- Remboursement : par annuités constantes comprenant capital et intérêts ;
- Frais d'instruction et de gestion : 0,50 % du montant du prêt plafonné à 5 000 euros.

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Article 2 :

Est approuvé l'avenant à la convention de garantie d'emprunt joint en annexe entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SACP HLM Maison Familiale de Provence.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou le Vice-Président délégué au Budget et aux Finances est autorisé à signer l'avenant de la convention de garantie, ainsi que toutes les pièces relatives à cette garantie d'emprunt.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances

Didier KHELFA